

Académie de POITIERS  
COLLÈGE l'Ouche des Carmes  
2 Avenue de l'Eglise  
17470 AULNAY-DE-SAINTONGE  
Tél. : 05 46 33 10 68

## PROCÈS – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration

Date : 9 mars 2021

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 2

Date de transmission de la convocation aux membres : 25 Février 2021

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) :

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Présidente : Mme FONTAINE Sophie

Secrétaire de séance : PAUTRET Typhaine

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 19 (l'élève RENARD A. s'est connecté après les votes)

### Ordre du jour

1. Adoption du compte rendu du CA du 1<sup>er</sup> décembre 2020 (Annexe) : Pour vote
2. Adoption du projet d'ordre du jour : pour vote
3. Répartition de la DGH (Annexes 1 et 2) : pour vote
4. IMP- propositions de répartition (Annexe 3) : pour vote
5. Contrats et convention (Annexe 4) : Pour vote
6. Point sur les futurs travaux et aménagements : pour information
7. Point sur le protocole sanitaire : pour information
8. Calendrier activités pédagogiques : pour information
9. Présentation du dispositif « devoirs faits » : pour information
10. Point sur les activités du collège (Eclaircie médias, Moyen Âge, Journée de la femme, inter degrés EHPAD...) : pour information
11. Auto-évaluation : Point d'étape
12. Présentation séjour UNSS Boyardville : pour information
13. Présentation projet 2022 « semaine des parcours » : pour information
14. Questions diverses

#### - Annexes :

- 1 – Modalités de calcul de la DHG 2021
- 2 – Préparation de la DHG 2021
- 3 – Dotation IMP 2021-2022
- 4 – Contrat avec l'UGAP

**PRÉSENCE en distanciel au CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du ...9 mars 2021 .....

Qualité		Titulaires			Suppléants							
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A(*)	E[α]			
ADMINISTRATIF	Chef d'établissement	FONTAINE Sophie	x									
	Gestionnaire	HIDREAU-BOISSON Magali	x									
	C.P.E.	RENARD Florence			x							
ELUS LOCALS	Collectivité de rattachement (2)	IMBERT Corinne	x									
		ROUSTIT Jean-Marie	x									
	Commune siège (1)	CHEDOUTEAUD Stéphane	x									
PERSONNALITÉ QUALIFIÉE (2)		MAZEAU Denis			x							
		PEROCHON Annie	x									
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement et d'éducation (2)	PAUTRET Typhaine	x									
		PORT Jérémy	x									
		DEPEUIL Philippe	x			PERRIN Florence	x					
		MAYEUR Valérie			x							
		DELIGNY PECHEUR Thomas	x									
	RIDEAU Karine			x								
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (2)		BARON Cécilia	x									
		COURCAUD Isabelle			x							
PARENTS D'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves (6)	AUVINET-GENDRE Lucie	x									
		BILLAUD Mickaël		x								
		BOUCHEREAU Julien	x									
		DUTRUCH-ARNOULT Virginie	x									
		JAMAIN Grégory			x	EVROT Stéphanie	x					
		ROCHETEAU Stéphanie	x									
	Élèves (2)		PERNOT Lumi	x								
		RENARD Arthur	x									

[α] P : Présent - PDI ; Présent en distanciel A : Absent - E : Excusé

Après convocation aux différents membres en date du 25 février 2021, le Conseil d'Administration du Collège l'Ouche des Carmes d'AULNAY-DE-SAINTONGE s'est réuni le 9 mars 2021.

Le quorum étant de **13**, le nombre de membres présents à l'ouverture de la séance est de **16**, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement.

Mme PAUTRET Typhaine, élue des personnels de l'établissement, est désignée secrétaire de séance.

La séance débute à : 18h17

### **Introduction :**

Mme La principale rappelle que cette séance **se déroule intégralement en distanciel**.

Les délibérations se feront à distance au moyen d'une conférence audiovisuelle.

L'application utilisée (Starleaf) permet d'enregistrer la séance et de comptabiliser les votes. Cette application a reçu l'aval des services du Rectorat.

Dans l'éventualité où, au moment d'un vote, la connexion est rendue impossible, les membres pourront envoyer un mail à l'adresse suivante afin de pouvoir voter ([sophie.fontaine-bataillon@ac-poitiers.fr](mailto:sophie.fontaine-bataillon@ac-poitiers.fr)). Dans ce cas, le président du CA communiquera immédiatement aux autres membres les avis émis.

Si d'autres problèmes se posent, Madame la principale explique que les membres seront joints sur leur téléphone portable. Ainsi il faut que chacun ait son téléphone portable à portée de main.

Elle rappelle aussi les principes d'un CA :

- Le président doit s'assurer que la parole est équitablement répartie, que chacun peut exprimer son opinion en toute liberté et que les différents membres comprennent bien les propos qui sont échangés. En cas d'égalité des voix lors d'un vote, la voix du président est prépondérante. Il n'existe pas de pouvoir. Seuls les membres présents peuvent voter.

- Chaque membre respecte une obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes.

- Les votes au sein du CA sont personnels et ne doivent pas être divulgués en dehors de l'instance. Ils peuvent se dérouler à bulletin secret si l'un des membres en fait la demande.

- Elle rappelle que le procès-verbal (PV) retrace les échanges de points de vue et les délibérations adoptées. Le PV est soumis au chef d'établissement. Il est porté à l'approbation des membres du conseil d'administration lors de la séance suivante.

Débat et questions : aucun

### **1 – ADOPTION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU DU C.A. DU 1<sup>er</sup> décembre 2020 : pour vote**

Madame La principale demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de ce compte rendu

Débat et questions : aucun

Ce compte-rendu n'ayant amené aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

**VOTE : 16**

**Pour : 16**

**Abstentions :**

**0**

**Contre : 0**

### **2 – ADOPTION PROJET D'ORDRE DU JOUR :**

Connexion de M. BOUCHEREAU et Mme PEROCHON, nous passons à 18 membres.

Madame La Principale demande aux membres du CA l'autorisation d'ajouter un point sur l'auto-évaluation qui passe en point 11, ce qui fait 14 points à l'ordre du jour.

Elle précise qu'aucune question diverse n'a été déposée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

**VOTE : 18**

**Pour : 18**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

### **3 – REPARTITION DE LA DHG Pour VOTE**

Madame La Principale explique que comme le stipule la réglementation en la matière, la répartition de la DHG a été soumise à l'instruction de la commission permanente qui s'est réunie ce jour, mardi 9 mars 2021 à 17h45.

Madame La Principale rappelle le mode de calcul pour attribuer une dotation horaire (annexe 1)

NIVEAU SEUIL DE CALCUL (ouverture de classes)

Sixième 28

Cinquième 30

Quatrième 30

Troisième 30

Rentrée prochaine :

6°: 47 élèves (23/classe)

5°: 55 élèves (27/classe)

4°: 55 élèves (27/ classe)

3°: 46 élèves

(23/classe)

Il y aura donc 2 classes par niveau à la rentrée prochaine

Horaires de référence :

6° 26h + 3h\* x2

5° 26h + 3h x2

4° 26h + 3h x2

3° 26h + 3 h x2

*\* +3h = « part de complément », est mise à disposition des établissements afin de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs, tels que les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, une deuxième langue vivante étrangère.*

Cela fait donc, dans un premier temps une dotation de **232 heures**

A cela s'ajoute :

Des heures pour :

- Dispositifs spécifiques :

1h Chorale

- Entretien du laboratoire

1h SVT

1h SC Phys

- Association sportive

1 forfait de 3h

- Dotation spécifique au titre de l'éloignement et de la ruralité

2h

Ce qui fait un total de **240 heures** attribuées au collège, dont 217 heures postes et 23 HSA.

Elle précise que cette dotation est strictement identique à celle de l'année passée.

Madame la Principale présente ensuite une proposition d'emploi de cette dotation (annexe)

Débat et questions : M. Deligny- Pêcheur évoque des « heures COVID ». Madame la principale n'en a pas entendu parler mais peut-être à la rentrée quelques HS ponctuelles...

Elle soumet ensuite au vote cette répartition de la DGH. **ANNEXES 1 et 2**

Cette répartition est adoptée à l'unanimité.

**VOTE : 18**

**Pour : 18                      Abstentions : 0              Contre : 0**

#### **4 - Proposition répartition IMP : pour VOTE**

Madame la Principale rappelle ce que sont les IMP :

Ce sont des indemnités pour missions particulières. Elles ne peuvent rémunérer du « face à face élèves ». Elles servent à rémunérer des enseignants (ou CPE) qui prennent en charge une mission dans l'établissement. Un certain nombre de missions sont cadrées, fléchées.

Il reste donc 0.25 que madame la Principale propose d'attribuer pour un personnel qui sera chargé de la communication externe (site du collège, presse, partenaires...).

Débat et questions : aucun.

Cette proposition de répartition des IMP est adoptée à l'unanimité. **ANNEXE 3**

**VOTE : 18**

**Pour : 0                      Abstentions :              0              Contre : 0**

#### **5 - Contrats et conventions : pour VOTE**

Madame HIDREAU, adjointe gestionnaire propose au CA un contrat avec l'UGAP.

Débat et questions aucun.

Ce contrat est adopté à l'unanimité. **ANNEXE 4**

**VOTE : 18**

**Pour : 18                      Abstentions : 0              Contre : 0**

#### **6 - TRAVAUX et aménagements : pour INFORMATION**

Connexion de l'élève RENARD Arthur, nous passons à 19 membres.

Madame La Principale et son adjointe gestionnaire font un point sur les différents travaux et aménagements prévus et en projet :

- Atelier pour l'ouvrier de maintenance : un nouvel atelier doit être construit derrière le bâtiment du collège. Les travaux vont débuter courant mars 2021 pour s'achever en septembre 2021. Un accès piéton au gymnase sera installé à l'avant du collège car l'accès par l'arrière du bâtiment ne sera pas possible durant les travaux et ce pour des raisons de sécurité.

Débat et questions : aucun.

- Aménagement d'une classe flexible : nous allons être équipés de mobilier particulier pour faire travailler les élèves différemment et expérimenter les intelligences multiples et ce principalement dans le cadre du dispositif devoirs faits. En s'appuyant sur les neuro sciences et sur les façons différentes que les élèves ont de travailler, d'apprendre, nous allons faire l'acquisition de mobiliers différents : tables hautes, poufs.....

Débat et questions : aucun.

- Salle polyvalente : Madame La Principale explique que le collège dispose d'une grande salle dite polyvalente mais que le mobilier n'est pas adapté. Cette salle est très sollicitée (avant le COVID) et elle souhaite qu'elle le soit de plus en plus. Pour ce faire il faut que le mobilier soit facile à bouger, modifier selon l'usage que nous voulons en faire. Elle va donc faire une demande de subvention auprès de Département pour un aménagement progressif de cette salle.

Débat et questions : aucun

- Aménagement du bureau de la vie scolaire : le mobilier n'est pas adapté. Elle va donc aussi faire une demande de subventions.

Débat et questions : aucun.

## **7 - Le protocole sanitaire : pour information**

Madame La Principale rappelle ce qui est fait au collège en termes de protocole sanitaire :

Afin de limiter le brassage des élèves : chaque classe a sa salle. Les élèves ne circulent que pour se rendre dans les salles spécialisées.

Les salles sont aérées toutes les heures.

La distanciation est respectée dans les salles de classe.

A la demi-pension, les élèves mangent par niveau et par classe. Une distance de 2 mètres sépare les classes. Ils mangent toujours à la même table afin d'identifier, si besoin les cas contact à risque. Ils mangent en quinconce.

Pendant les temps d'étude, nous privilégions les temps dans la cour, à l'extérieur, lieu où le virus circule moins fortement que dans les espaces clos. Les élèves font des activités par niveau et le matériel est désinfecté à chaque changement de groupe.

En ce qui concerne les cas COVID, seulement 4 cas ont été signalés depuis la rentrée scolaire et aucun cluster dans le collège n'a été à déplorer.

Madame La Principale rappelle la procédure en cas de cas : Les cas contact à risque sont ceux qui se sont trouvés sans masque en face à face dans un lieu clos durant au moins 15 minutes.

Le seul lieu qui pourrait potentiellement être un lieu sensible serait le réfectoire mais les élèves mangent en quinconce.

Il y a donc peu de risque de cas contact à risque dans le collège. Elle rappelle aussi que les cas de contaminations se font la plupart du temps dans la sphère privée lors de rassemblements.

En ce qui concerne les tests salivaires, le collège n'a, pour le moment, pas été sollicité.

Débat et questions : aucun.

## **8 - Calendrier activités pédagogiques : pour information**

Madame la Principale présente les futures activités pédagogiques prévues au collège :

16 mars : oraux 3ème (entraînement DNB et « grand oral »)

25 et 26 mars : 3ème DNB blanc

Courant mai : devoirs communs 4ème

4 mai : stage établissement ENT (à confirmer)

Débat et questions : aucun.

## **9 - Dispositif devoirs faits : pour information**

Madame La Principale fait un premier bilan de la mise en place du dispositif devoirs faits :

11 intervenants parmi lesquels des enseignants, des AED, des AESH. Cette variété de profils fait une variété de méthodes, d'approches très intéressante pour les élèves. L'accent est mis sur la mise au

travail, les méthodes d'apprentissage en s'appuyant sur les intelligences multiples et les neurosciences.

Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif :

AP méthodologie (dans la journée) = 58 élèves

Devoirs faits (après les cours) = 12 élèves

Le choix a été fait de constituer des groupes de 4/5 élèves maximum afin de pouvoir les encadrer individuellement.

Elle en profite pour remercier les intervenants pour leur implication et Monsieur PORT, professeur de SVT qui coordonne le dispositif.

Madame la Principale explique que beaucoup plus d'élèves pourraient tirer profit de ce dispositif mais les contraintes de transports sont un frein à cette montée en puissance.

De plus elle alerte sur l'enveloppe budgétaire dédiée au dispositif qui ne pourra répondre aux besoins sur toute l'année scolaire. Cette enveloppe est de 150 heures qui vient d'être abondée de 10 heures. Ce qui porte à 160 heures pour l'année scolaire.

Débat et questions : aucun.

### **10 - Les activités du collège : pour information**

Madame la Principale présente les projets qui se font en ce moment au collège :

Eclaircie Médias (Mme GUIGNES) : 4ème

Orientation/métiers- les stéréotypes : 3ème

Journée de la femme (Mme PAUTRET) : tous les niveaux

Projet Moyen Âge (Mmes RAINE et GUIGNES) : 5ème

Inter degrés-EHPAD (Mmes MALLET, PAUTRET et M. DELIGNY-PÊCHEUR) : CM2/6ème (création poésie/slam et chants)

Elle remercie tous les enseignants qui portent ces projets et Madame MALLET, professeur des écoles, qui coordonne la liaison avec le collège.

Débat et questions : aucun.

### **11 - Auto-évaluation : point d'étape : pour information**

Madame La Principale rappelle : Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance  
20% / an des EPLE de France

#### Objectifs

Améliorer pour les ELEVES :

- la qualité d'apprentissage
- leur parcours d'orientation et de formation professionnelle
- leur réussite éducative
- leur qualité de vie dans l'établissement

Améliorer pour l'ensemble de la communauté éducative et ses acteurs :

- les conditions de réussite collective
- l'exercice des différents métiers
- le bien-être dans l'établissement

Interroger 4 domaines

1- Apprentissage, parcours des élèves et enseignement

2- Vie, bien-être de l'élève et climat scolaire

3- Acteurs, stratégies et fonctionnement de l'établissement

#### 4- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Méthodologie : Auto-évaluation puis évaluation externe

Calendrier

- Auto-évaluation : avant fin octobre 2021
- Evaluation externe : Novembre 2021
- Conclusion : Décembre 2021

Outils

Questionnaires/entretiens= Exploitation  
Statistiques sur les performances du collège

Prochaine étape :

- analyse commune
- dégager axes de progrès (objectifs)
- Stratégies pour y parvenir

Débat et questions : aucun.

#### **12 - Séjour unss Boyardville : pour information**

Madame La principale présente le séjour organisé par l'UNSS du 25 au 27 mai pour 53 élèves si les conditions sanitaires le permettent.

À l'heure actuelle, le prix du séjour s'élève à 7199,5 € (séjour) + 890 € (bus)= 8089,5€ soit 152,63€ par élève

Après déduction des aides financières apportées par l'association sportive 20€ et le FSE 50€ par adhérent ou 30€ non adhérent.

- **83 € pour l'élève adhérent au FSE**
- **103 € pour l'élève non adhérent au FSE**

Débat et questions : aucun.

#### **13 - Projet 2022 « semaine des parcours » : pour information**

Madame La Principale présente ce projet ambitieux, porté par M. DELIGNY-PÊCHEUR, enseignant d'éducation musicale.

Elle laisse la parole à Monsieur DELIGNY pour la présentation de ce projet.

Une demande de financement d'une partie du projet sera faite auprès de la DAC et les collectivités seront aussi sollicitées.

Débat et questions : aucun.

#### **14 - Questions diverses**

Aucune question diverse n'ayant été déposée dans les 48 heures qui précèdent le CA,

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à : 19h 44.**

La secrétaire de séance,

Ty. PAUTRET



La Présidente,

S. FONTAINE

